

**COMMUNE DE HINDISHEIM**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 17 NOVEMBRE 2010**

**Convocation du 09 NOVEMBRE 2010**

**ACCUEIL**

**PRESENTS : Mmes B. ANTZ - M.N. LAUER - Ch. SCHNEIDER – I. VALLEE  
MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER -A. HELLMANN - F. JEHL  
M. MUTSCHLER –N. NIEDERGANG – A. PERRAUT**

**ABSENTS EXCUSES : M. G. ZAEGEL (procuration donnée à Mme I. VALLEE)  
Mme I. HEITZ – M. Ch. REIBEL**

**Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK**

**Point à ajouter à l'ordre du jour :**

**Point n°14 : Zone de loisirs : Délibération complémentaire à celle du 31/03/2010**

**Accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point**

**Modification du libellé du point 3 de l'ordre du jour qui devient :**

**«\_DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE PAR LE S.C.O.T. DE LA BRUCHE DE  
MOLSHEIM, LE SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ SOUS FORETS et DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE  
BISCHWILLER ET ENVIRONS au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DU BAS RHIN »**

**Accord à l'unanimité pour la modification du libellé du point n°3**

**Point retiré à l'ordre du jour :**

**Point n° 13 : CONTRAT DE MAINTENANCE : ENTRETIEN DU MECANISME DE  
L’HORLOGE ET DES CLOCHES DE L’EGLISE**

**Accord à l'unanimité pour retirer ce point qui sera reporté à la séance de décembre.**

**1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 14 ET 28  
OCTOBRE 2010:**

**Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité**

## 2. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 2 : BUDGET GENERAL

Le Maire expose les modifications budgétaires à apporter au Budget primitif du Budget Général et fourni les explications quant aux mouvements proposés, à savoir :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Articles		Op 101	Op 102	Op 10	Op 12	Op 000	
2113	Terrains aménagés autre que voirie	-24900	0	0	0	0	-24900
2118	Autres terrains	0	0	0	-1500	0	-1500
2138	Autres constructions	0	-45220	0	0	0	-45220
2152	Installations de voirie	111	0	0	0	482	593
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	0	0	0	0	1000	1000
2183	Mat bureau et Mat informatique	0	0	0	0	339	339
2184	Mobilier	0	0	0	0	-3059	-3059
2188	Autres immobil corporelles	2800	-106	0	0	-869	1825
2315	Installations matériel et outill techniques	-12918	0	0	-1230		-14148
		-34907	-45326	0	-2730	-2107	-85070
20	Dépenses imprévues						222
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>						<b>-84848</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Articles		Op 101	Op 102	Op 10	Op 12	Op 000	
1323	Département	-10800	0	0	0	0	-10800
1341	DGE	-1328	-62000	0	0	0	-63328
21	Virement section fonctionnement						-10720
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>-12128</b>	<b>-62000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-84848</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Articles	Libellés	Montants
60611	Eau et assainissement	1200
6132	Location immobilière	150
6135	Location mobilière	150
61523	Voies et réseaux	1600
61551	Matériel roulant	-500
616	Primes d'assurances	910
6182	Documentation générale et technique	100
6228	Divers	-4000
6231	Annonces et insertions	2000
6262	Frais de télécommunications	700
6282	Frais gardiennage	210
6288	Autres	1000
6332	Cotisations versées au FNAL	50
64111	Rémunération principale	-10000
64131	Rémunération	-10000
64168	Autres emplois d'insertion	4500
6451	Cotisations à l'URSSAF	-6000
6455	Cotisation pour assurance du personnel	150
6475	Médecine du travail, pharmacie	400
6554	Contributions aux organismes de regroupement	3000
23	Virement à la section d'investissement	-10720

	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25100</b>
--	--------------------------------------	---------------

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
6419	Remboursement sur rémunérations personnel	-3000
7022	Coupes de bois	-3300
7411	Dotation forfaitaire	-1400
74122	Dotation solidarité rurale 2e fraction	-14000
746	Dotation général de décentralisation	-100
7482	Compens perte taxe add aux droits mut	-3500
752	Revenus des immeubles	400
768	Autres produits financiers	-200
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25100</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'approuver les modifications à apporter au Budget primitif tel que présentées ci-dessus.

### **3. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL :**

Vu le code l'urbanisme

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 28.03.2002 ;

Vu la révision simplifiée du POS du 22.12.2004

Vu la modification n°1 du POS en date du 24/10/2006

Vu la modification n°2 du POS en date du 21/05/2007

Vu l'arrêté du maire en date du 27 juillet 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du POS

Vu le projet de modification n°3 du POS dont la notice explicative est remise en annexe

Vu l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 27/08/2010 au 30/09/2010 ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur assorti d'une réserve concernant le point n°4 prévu à l'enquête publique et relative à la modification de l'emplacement réservé n°26 rue de la Toussaint

Considérant que le projet de modification du POS tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

**ARTICLE 1 : D'approuver la modification n°3 du POS portant sur les points énumérés dans la note**

explicative de présentation remise en annexe

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

ARTICLE : 4 La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS, seront exécutoires à compter de sa réception en Préfecture et Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

#### **4. EVOLUTION DU PRIX DU FERMAGE :**

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 19/10/2010 relatif au calcul du prix des fermages ruraux échus entre le 01/10/2010 et le 30/09/2011

Décide à l'unanimité

D'appliquer le taux de diminution de -1,63 % conformément à l'évolution constatée pour l'indice départemental des fermages pour la location du 11.11.2010 au 11.11.2011.

#### **5. AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MAIRIE SUR LA RD 207 - CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE EN FACE DE LA MAIRIE**

M. S. HIRSTEL, Adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité fait état du projet de voirie consistant à créer une liaison piétonne au niveau du carrefour de la mairie entre le N° 118 rue de la Gare et la rue du Fossé. Ces travaux s'accompagneront de l'adaptation du dispositif relatif à la traversée de la rue de la Gare et l'accès au cimetière par deux passages protégés pour améliorer la sécurité des piétons.

Le projet a été analysé et étudié avec la collaboration de la Direction Départementale des Territoires (dans le cadre de la convention ATESAT) et des services techniques du Conseil Général.

Le projet a également été examiné par la commission communale Bâtiment Urbanisme Sécurité qui a émis un avis favorable.

Le coût estimatif des travaux est de 20 000 € HT soit 23 920 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De mettre en œuvre le projet tel que présenté ci-dessus consistant à créer une liaison piétonne entre le N° 118 rue de la Gare et la rue du Fossé ainsi que la réalisation de divers travaux devant améliorer la sécurité des piétons pour la traversée de la rue de la Gare et l'accès au cimetière.
- D'inscrire ce projet au budget primitif 2011 pour un coût de travaux de 20 000 € HT soit 23 920 TTC.
- De solliciter les subventions auxquelles le projet peut prétendre
- D'autoriser le maire à lancer la mise en concurrence selon la procédure des marchés adaptés avec pour mesure de publicité la publication d'un avis dans un journal local d'annonces légales et sur le site internet .
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces s'y afférentes.

#### **6. TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RD 207 EN TRAVERSE DU VILLAGE DES RUES PRINCIPALES ET DE LA GARE :**

M. S. HIRSTEL, Adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité fait état du projet du Conseil Général de remplacer en 2011 la couche de roulement sur la RD 207 en traversée du village. Dans ce cadre la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité s'est penchée sur la mise aux normes des trottoirs ainsi que la mise en place de dispositifs pour inciter les véhicules à ralentir en traversée du village afin d'améliorer la sécurité des riverains et des habitants confrontés à des nuisances très importantes du fait de l'intensité croissante de la circulation sur la RD207, notamment en provenance des poids lourds.

Le projet a été analysé et étudié avec la collaboration de la Direction Départementale des Territoires (dans le cadre de la convention ATESAT) et des services techniques du Conseil Général.

Le projet a également été examiné par la commission communale Bâtiment Urbanisme Sécurité qui a émis un avis favorable.

Le coût estimatif des travaux est de 57 000 € HT, soit 68 172 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De mettre en œuvre le projet tel que présenté ci-dessus consistant à mettre aux normes les descentes de trottoirs et mettre en place des dispositifs pour inciter les véhicules à ralentir en traversée du village sur la RD 207.
- D'inscrire ce projet au budget primitif 2011 pour un coût de travaux de 57 000 € HT, soit 68 172 € TTC
- De solliciter les subventions auxquelles le projet peut prétendre
- D'autoriser le maire à lancer la mise en concurrence selon la procédure des marchés adaptés avec pour mesure de publicité la publication d'un avis dans un journal local d'annonces légales et sur le site internet
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces s'y afférentes.

## **7. AMENAGEMENT DE TROTTOIRS POUR SECURISER L'ACCES A LA SUPERETTE COOP RUE PRINCIPALE :**

M. S. HIRSTEL, Adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de remise en état et de mise aux normes du trottoir rue principale et du passage protégé au niveau de l'accès de la superette COOP afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des piétons.

Le projet a été analysé et étudié avec la collaboration de la Direction Départementale des Territoires (dans le cadre de la convention ATESAT).

Le projet a également été examiné par la commission communale Bâtiment Urbanisme Sécurité qui a émis un avis favorable.

Le coût estimatif des travaux est de 3 600 € HT, soit 4 305,60 € TTC

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De mettre en œuvre le projet tel que présenté ci-dessus consistant à effectuer des travaux de mise aux normes d'accessibilité des piétons près de la superette COOP.
- D'inscrire ce projet au budget primitif 2011 pour un coût de travaux de 3 600 € HT soit 4 305,60 € TTC.
- De solliciter les subventions auxquelles le projet peut prétendre

- D'autoriser le maire à lancer la mise en concurrence selon la procédure des marchés adaptés avec pour mesure de publicité la publication d'un avis dans un journal local d'annonces légales et sur le site internet
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces s'y afférentes.

#### **8. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES ALOUETTES ET RUE DE LA PASSERELLE :**

M S. HIRSTEL, Adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de voirie rue des alouettes et rue de la passerelle. Ces travaux seront effectués parallèlement à des travaux d'assainissement qui seront entrepris par le SDEA. Le coût de ces travaux est évalué à 1 400 € HT soit 1 674,40 TTC.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité

- De mettre en œuvre le projet tel que présenté ci-dessus consistant à effectuer des travaux de voirie rues des alouettes et rue de la passerelle.
- D'inscrire ce projet au budget primitif 2011 pour un coût de travaux de 1 400 € HT soit 1 674,40 € TTC.
- De solliciter les subventions auxquelles le projet peut prétendre
- D'autoriser le maire à lancer la mise en concurrence
- D'autoriser le maire à signer toute pièce devant intervenir

#### **9. DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE PAR LE S.C.O.T. DE LA BRUCHE DE MOLSHEIM, LE SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ SOUS FORETS ET DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS RHIN ;**

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, par courrier du 1<sup>er</sup> octobre, sollicite l'avis de la commune vis-à-vis de l'adhésion du Syndicat Mixte du S.C.O.T. de La Bruche à Molsheim, du Syndicat Mixte de la Région de Soultz sous Forêts et du Syndicat Mixte pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et environs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité

D'accepter l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du S.C.O.T. de La Bruche à Molsheim, du Syndicat Mixte de la Région de Soultz sous Forêts au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et du Syndicat Mixte pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et Environs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

#### **10. REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR LES INSTALLATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER GERE PAR LA COMMUNE :**

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées,  
Vu les infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de HINDISHEIM déclarées par France Télécom,

Vu les permissions de voirie accordées par la commune de HINDISHEIM à France Télécom,

Vu l'arrêt à compter de 2007 de la délégation de redevance au bénéfice des communes pour les ouvrages situés dans l'emprise du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération

Entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Prend acte des nouvelles dispositions

- Décide à l'unanimité  
D'appliquer une redevance
  - de 47,38 € par km d'artère aérienne
  - de 35,53 € par km d'artère en sous sol
  - de 23,69 € par m2 au sol

conformément au décret précité

- Impute la recette au compte 70323 du budget général de l'exercice en cours.
- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

**11. CONTRAT DE MAINTENANCE : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU BATIMENT MAIRIE ECOLE :**

Le maire expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière du bâtiment Mairie-Ecole.

Il propose donc la souscription d'un nouveau contrat de maintenance pour une période de 5 ans. S'appuyant sur la délégation octroyée par le conseil municipal le 15/03/2008 et sur la procédure des marchés adaptés une mise en concurrence avec recherche de devis et une publicité par affichage a été adoptée. Un avis de mise en concurrence a été affiché le 18/10/2010. A l'issue de la période de dépôt des offres, soit le 12/11/2010 deux entreprises proposent les devis suivants :

**Bâtiment Mairie / Ecole Primaire**

<b>Entreprises</b>	<b>Offres de prix pour 1 visite annuelle et dépannage</b>
AFL Services	205,66 € TTC
JUNG	234,42 € TTC
BOLLORE	Pas d'offre

Le conseil municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité

- De souscrire un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière du bâtiment Mairie-Ecole sur une période de 5 ans.
- De charger la Sté AFL Services de Huttenheim d'effectuer ces travaux au prix annuel de 205,66 € TTC (valeur 2010)
- D'autoriser le maire à signer les pièces contractuelles afférentes
- D'inscrire les dépenses aux budgets correspondants

**12. CONTRAT DE MAINTENANCE : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le maire expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière du bâtiment de l'école maternelle.

Il propose donc la souscription d'un nouveau contrat de maintenance pour une période de 5 ans. S'appuyant sur la délégation octroyée par le conseil municipal le 15/03/2008 et sur la procédure des marchés adaptés une mise en concurrence avec recherche de devis et une publicité par affichage a été adoptée. Un avis de mise en concurrence a été affiché le 18/10/2010. A l'issue de la période de dépôt des offres, soit le 12/11/2010 deux entreprises proposent les devis suivants :

**Ecole Maternelle**

<b>Entreprises</b>	<b>Offres de prix pour 1 visite annuelle et dépannage</b>
AFL Services	205,66 € TTC
JUNG	234,42 € TTC
BOLLORE	Pas d'offre

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De souscrire un contrat de maintenance pour l'entretien de la chaudière du bâtiment de l'école maternelle sur une période de 5 ans.
- De charger la Sté AFL Services de Huttenheim d'effectuer ces travaux au prix annuel de 205,66 € TTC (valeur 2010)
- D'autoriser le maire à signer les pièces contractuelles afférentes
- D'inscrire les dépenses aux budgets correspondants

### **13. CONTRAT DE MAINTENANCE : ENTRETIEN DU MECANISME DE L'HORLOGE ET DES CLOCHES DE L'EGLISE :**

**Point reporté à la séance du mois de décembre**

### **14. ZONE DE LOISIRS : Délibération complémentaire à celle du 31/03/2010**

Le maire rappelle la délibération prise en séance du conseil municipal du 31/03/2010 consistant à approuver la mise en œuvre de zone de loisirs dans sa consistance et son financement.

La délibération autorise notamment le maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut émarquer.

Il se trouve que la commune peut émarquer à une subvention qui pourrait être accordée par le Centre National pour le Développement du Sport. Dès lors il demande l'autorisation de la solliciter.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De compléter la délibération du 31/03/2010 en autorisant le maire à solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport

### **15. DIVERS :**

#### **\* Dossiers d'urbanisme traités**

#### Permis de construire accordés

- M. KLEIN René  
258a, rue de l'Eglise  
Construction d'un garage attenant à la maison existante, remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre
- M. KAYSER Yannick  
Rue du Fossé  
Construction d'une maison d'habitation

Déclarations préalables accordées

- M. SOBKOW Christophe  
148a, rue Principale  
Construction d'un abri de jardin
- M. GLATT Jean-Marc  
306, rue de la Croix  
Installation de deux lucarnes de toit côté sud-est et nord-est
- M. SANSONNET Olivier  
32, rue des Fleurs  
Mise en place de quatre panneaux solaires côté sud, rue de l'Andlau
- EVASOL pour le compte de M. FOESSEL André  
215, impasse du Moulin  
Implantation de 15m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture en lieu et place des tuiles

Certificats d'urbanismes traités

- Me GENY Isabelle pour le compte de M. GASS Michel  
Rue du Fossé  
Application du POS
- Me GENY Isabelle pour le compte de M. KAYSER Yannick  
Rue du Fossé  
Application du POS

**\* Dossiers d'urbanisme en cours d'instruction**

Demandes de permis de construire

- M. MARCILLET Jean Philippe et Mlle HARTMANN Claire  
101, rue de la Liberté  
Réhabilitation d'une maison d'habitation et transformation d'une grange  
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS
- M. GOETZ Alfred  
5, impasse de l'Etang  
Construction d'un garage è - Accordé  
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Demandes de permis de construire modificatif

- SOVIA  
Lotissement « Auf die Dahlenmark »  
Modification du règlement de lotissement  
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS et du règlement de lotissement
- M. CAYTARLA Mustapha  
Lotissement « Les terrasses de la Kaltau » lot n°10  
Modification de l'espace sur entrée pour faire une terrasse ouverte, création de lucarne dans l'escalier vers combles, changement de couleur des tuiles en Ardoisée  
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS et du règlement de lotissement

Déclarations préalables

- SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES

244, rue de l'Eglise

Remplacement de l'actuel portail et portillon en bois vétustes

Avis réservé sur la nature et la teinte du portail prévu malgré que le projet respecte à priori le règlement du POS

- M. LUDWILLER Guy

297a, rue du Fossé

Réalisation d'une véranda sur terrasse

Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Certificat d'urbanisme

- Me TRAPPLER Alain

33, rue des Fleurs

La parcelle se trouve en zone NDI non constructible – Application du POS

b/ compte rendu de la séance du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein du 29 septembre 2010 : par M JM GALEA

Les décisions les plus importantes étaient :

- \* Attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association Alsace Nature au titre du projet de sauvegarde des fonds photographique des Dr. SCHMIDT et ULRICH»
- \* Approbation d'une étude préalable à la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères
- \* Acquisition de 18 nouveaux conteneurs d'apport volontaire pour un montant estimatif de 23 000 € HT
- \* Adoption du projet de mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire d'Erstein et dans le cadre du projet de service intercommunautaire en collaboration avec les Communautés de Communes de Benfeld et environs et Communauté de Communes du Rhin.
- \* Attribution des prix pour le concours « Ville et villages fleuris 2010 » dont la commune de Hindisheim pour un montant de 408 €.

c/ Création d'une brigade de Protection des Familles au sein du groupement de Gendarmerie : Le maire fait état d'un courrier du 11 octobre 2010 de la part de M. le Colonel TOURON qui signale la création dans chaque groupement de gendarmerie d'une brigade dite de Protection des Familles. Cette action s'inscrit dans la lutte contre les violences aux personnes, notamment celles commises au sein de la sphère familiale ou à l'encontre des personnes vulnérables du fait de leur âge

c/ Marche de St LUDAN du 27 novembre 2010 : M Jacky EBER signale que la marche de ST LUDAN aura lieu cette année le 27/11/2010 et regroupera les paroisses de Nordhouse, Hindisheim, Ichtratzheim, Hipsheim et Limersheim. Selon l'usage une collation (vin chaud et viennoiseries) est offerte aux pèlerins à la fin de la manifestation dont le coût est pris en charge par une commune à tour de rôle. Pour l'année 2010 c'est le tour de Hindisheim et le maire propose que la commune de Hindisheim participe à cette manifestation en prenant en charge le vin chaud et les viennoiseries servis à cette occasion (environ 150€). Les conseillers, à l'unanimité, expriment leur accord.

d/ Bilan financier des grand travaux : suite à la clôture des dossiers

Le maire soumet aux conseillers deux tableaux faisant état du décompte général des travaux effectués dans la commune et dont les dossiers sont clôturés :

Travaux	Coût du projet	Quote-part à la charge de la commune
Aménagement de l'entrée Ouest	543 447,48 €	274 924€
Aménagement de l'entre Est	45 824,30 €	25 733,77 €
Aménagement des abords AAPPMA	38 816,50 €	25 193,32€

e/ Examen du projet de PLU de LIPSHEIM

Le maire expose que par courrier du 03/11/2010 la commune a été destinataire, pour avis, du projet de PLU de LIPSHEIM destiné à être « arrêté » par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque sur le projet de PLU tel qu'il a été présenté par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

f/ Planning:

- 22 novembre 2010 : Commission CLE
- 22 novembre 2010 ; inauguration IFSI
- 22 novembre 2010 ; commission des finances CDCPE
- 23 au 25 novembre 2010 : Congrès des Maires
- 26 novembre 2010 ; visite de Mme le Sous Préfet
- 27 novembre 2010 : Banque alimentaire
- 29 novembre 2010 : CAO de la CDCPE
- 29 novembre 2010 : Bureau ADAC
- 29 novembre 2010 : Conseil de surveillance hôpital local
- 30 novembre 2010 : Conférence des trois CDC
- 1<sup>er</sup> décembre 2010 : Conseil administration AMF Bas-Rhin
- 1<sup>er</sup> décembre 2010 : Remise de médailles SDIS-Obernai
- 04 décembre 2010 : Téléthon
- 04 décembre 2010 : Visite Chantier atelier communal
- 06 décembre 2010 : Commission CLE
- 06 décembre 2010 : Soirée St Nicolas (17 h)
- 06 décembre 2010 : Conseil CDCPE (Bolsenheim)
- 07 décembre 2010 : Conseil syndical SCOTERS
- 08 décembre 2010 : Réunion GLCT
- 08 décembre 2010 : Commission des finances
- 15 décembre 2010 : Conseil Municipal
- 17 décembre 2010 : Visite des malades à l'hôpital local par le CCAS
- 17 décembre 2010 : Séance plénière de révision du contrat de territoire
- 07 janvier 2011 : Présentation des vœux du Maire
- 08 janvier 2011 : Préparation fête des personnes âgées (RDV à 14h)
- 09 janvier 2011 : Fête des personnes âgées
- 12 janvier 2011 : commission des finances
- 26 janvier 2011 : Conseil municipal
- 09 février 2011 : Commission des finances
- 16 février 2010 : Conseil municipal

- 17 février 2011 : Conseil école maternelle
- 28 mai 2011 : Inauguration de l'atelier municipal

PM : REUNIONS DE CHANTIER « ATELIER COMMUNAL » : Mercredi à 13 h 30  
« ZONE DE LOISIRS » : Mardi à 9 h 30

Tour de table

- Mme B. ANTZ indique de la date du Téléthon qui est fixée le 04/12/2010 et sollicite des candidats pour la préparation de cette manifestation
- Mme B. ANTZ et Ch. SCHNEIDER sont à la recherche de photos pour la confection d'une carte de vœux électronique.

La séance est levée à 23 h